

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

DÉFINIR LES ABUS DE FORCE POLICIÈRE SELON LE CODE DE
DÉONTOLOGIE DES POLICIERS DU QUÉBEC

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN DROIT

PAR
JACQUES PAINCHAUD

JUILLET 2006

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ.....	v
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I	
L'INTERVENTION POLICIÈRE : UNE TÂCHE EN ÉVOLUTION CONSTANTE.....	3
1.1 Les objectifs de la recherche.....	3
1.2 Les fondements historiques de l'intervention policière.....	4
1.3 Le travail policier.....	10
1.3.1 Un travail à facettes multiples.....	10
1.3.2 Un rôle de surveillance et de contrôle social	11
1.3.3 L'évolution du rôle du policier	12
1.4 Le contrôle de l'activité policière au Québec à travers le temps	13
1.5 Le travail policier et l'usage de la force.....	19
CHAPITRE II	
L'USAGE DE LA FORCE ET SES PARAMÈTRES DE CONTRÔLE.....	23
2.1 Le droit pénal	23
2.2 Le droit disciplinaire	24
2.2.1 Le processus disciplinaire	25
2.2.2 La déontologie et la discipline au sein de la Sûreté du Québec	27
2.3 Le droit déontologique policier.....	30
2.3.1 Le processus de déontologie policière	30
2.3.2 La réglementation en déontologie policière.....	30

CHAPITRE III	
MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE ET DONNÉES QUANTITATIVES	36
3.1 Le type de recherche	36
3.2 Les instruments de mesure	37
3.3 L'échantillon.....	42
CHAPITRE IV	
PRÉSENTATION QUALITATIVE DES DONNÉES.....	49
4.1 Les facteurs relatifs à la légitimité de l'usage de la force.....	50
4.1.1 Le droit de recourir à la force.....	50
4.1.2 L'identification obligatoire et le recours à la force.....	54
4.1.3 L'illégalité de l'arrestation ou de la détention et l'acte dérogatoire.....	57
4.2 Les facteurs relatifs à la personne interpellée	59
4.2.1 La résistance passive et l'usage de la force	59
4.2.2 Le danger appréhendé et l'usage de la force	61
4.2.3 La présence de lésion et la conclusion d'abus de force	66
4.3 Les facteurs relatifs à l'opération policière	67
4.3.1 L'absence de planification et la légitimité du recours à la force.....	67
4.3.2 La faute à l'encontre du principe de gradation dans le recours à la force	71
4.3.3 L'intervention coercitive légère	76
4.3.4 L'intervention coercitive puissante	84
4.3.5 L'usage de l'arme de service	94
4.3.5.1 L'usage d'une arme dégainée et pointée	94
4.3.5.2 L'utilisation de l'arme par coup de feu.....	97
CHAPITRE V	
L'ANALYSE DES RÉSULTATS OBTENUS	110
5.1 La gradation de la force et ses facteurs d'évaluation	110
5.1.1 Le droit de recourir à la force.....	110
5.1.2 L'erreur ou l'abus d'autorité	111
5.1.3 L'usage de la force et les techniques enseignées.....	113

5.1.4 L'usage de la force entre légalité et légitimité de l'intervention policière	115
5.1.5 L'obligation d'identification du policier	115
5.1.6 La gradation dans l'usage de la force	116
5.1.7 Les facteurs reliés au prévenu	120
5.1.8 Les circonstances particulières.....	123
5.2 Les facteurs relatifs à l'usage de l'arme à feu	125
5.2.1 L'usage d'une arme sans coup de feu sur la personne.....	125
5.2.2 L'usage de l'arme avec coups de feu sur une personne	126
5.3 Sommaire des résultats	127
CONCLUSION.....	131
ANNEXE A CODE DE DÉONTOLOGIE DES POLICIERS DU QUÉBEC : SECTION II LES DEVOIRS ET NORMES DE CONDUITE DU POLICIER.....	134
BIBLIOGRAPHIE.....	139

RÉSUMÉ

En raison des nombreuses lois, règlements et directives qui les encadrent, les opérations policières sont souvent complexes. Le recours à la force est parfois utilisé et dans certains cas, suite à l'intervention, le citoyen impliqué porte plainte. La plainte est alors soumise au Commissaire à la déontologie pour enquête et dans la mesure où le policier fait l'objet d'une citation, le comité à la déontologie policière sera saisi du dossier.

Notre recherche vise les cas d'usage de force soumis devant le comité de déontologie policière au Québec. Afin de faciliter la compréhension du sujet traité, nous avons abordé brièvement l'évolution de l'intervention policière à travers le temps. Ensuite nous avons énuméré les multiples facettes que comporte le travail policier et traité des mécanismes de contrôle de l'activité policière au Québec. Nous avons également identifié les fondements législatifs permettant au policier de faire usage de la force.

Cette étude est une analyse qualitative descriptive, et non critique, des décisions rendues par le comité de déontologie. Nous avons retenu un échantillon de 50 décisions provenant du comité de déontologie policière. L'historique de ces cas et les décisions du comité y sont résumées. Afin d'assurer une rigueur scientifique dans le cadre de notre analyse, nous avons utilisé une grille de critères faisant référence à la gradation de la force. Ces critères sont issus de divers contenus en formation policière et la majorité d'entre eux se sont avérés déterminants dans l'évaluation d'un geste comportant l'usage de la force. Nous avons aussi relevé quelques données quantitatives afin de rendre compte d'un ordre de grandeur des cas d'abus de force par rapport aux autres dispositions du Code de déontologie.

L'examen des décisions via notre grille d'analyse nous permet d'exposer des résultats qui dégagent des tendances jurisprudentielles selon les paramètres retenus. Cependant aucune règle stricte n'a pu être établie concernant l'usage de la force nécessaire. Nous devons plutôt considérer un ensemble de facteurs permettant au comité de déontologie de juger le comportement dérogatoire ou non d'un policier. On y retrouve notamment la légalité de l'intervention, l'identification du policier, la notion de gradation dans le choix d'option du recours à la force ainsi que certaines circonstances particulières comme la présence ou non d'un danger imminent lors de l'intervention policière. Nous avons identifié certaines particularités relatives à ces facteurs ce qui constituent des balises supplémentaires pouvant être utiles aux policiers dans le cadre d'intervention policière comportant l'usage de la force.